Pour quelle souveraineté a opté le constituant de 58 ?

Par **bruzanet**, le **08/10/2009** à **14:48**

Bonjour à tous,

voici ma nouvelle dissert de T.D. " le constituant de 58 a t'il opté pour une souveraineté nationale ou populaire ? "

Voici mon plan :

I - la suprématie de la souveraineté nationale
A - ??
B - ??

II - Une souveraineté populaire présente mais délaissée
A - ??
B - ??

Est ce que cela vous semble correcte comme début. Merci pour vos avis...

Par **sabine**, le **08/10/2009** à **16:56**

C'est même pas un début là!

Quelle est ta problèmatique?

Essaie de faire ensuite un plan plus détaillé si tu veux notre avis!

Par **bruzanet**, le **08/10/2009** à **18:17**

j'ai réfléchi sur le plan que je pensais développer :

I - la suprématie de la souveraineté nationale
A - la primauté du système représentatif
B - l'encadrement du système représentatif

II - Une souveraineté populaire présente mais délaissée

A - le pouvoir découle du suffrage universel
B - le référendum comme moyen d'exercice de la souveraineté

j'ai toujours du mal avec les problématique : je dirais " Le constituant de 1958 a-t-il concrétisé la thèse de la souveraineté nationale ou celle de la souveraineté populaire ?"
mais ça doit être nul...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés